



## FORMULAIRE DE DEMANDE DE LICENCE 2022/2023

Document à remettre au club lors de la prise de licence

### IDENTITE DU LICENCIÉ :

Nom d'usage : ..... N° de licence : .....

Nom de naissance : .....

Prénom : ..... Sexe : M  / F

Né(e) le : ...../...../..... Ville de naissance : .....

Pays de naissance : .....

Nationalité : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Email @ : .....

① : .....

Numéro de sécurité sociale du joueur : .....

Numéro de sécurité de rattachement du joueur (parent) : .....

### REPRESENTANTS LEGAUX (pour les mineurs) :

MERE : NOM : ..... Prénom : .....

Email @ : .....

① (1) : ..... ① (2) : .....

PERE : NOM : ..... Prénom : .....

Email @ : .....

① (1) : ..... ① (2) : .....

### TYPE DE LICENCE SOUHAITE : (plusieurs cases peuvent être cochées)

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Licence « arbitre »                    | <input type="checkbox"/> Licence joueur compétition « U9 »  |
| <input type="checkbox"/> Licence « entraîneur »                 | <input type="checkbox"/> Licence joueur compétition « U11 » |
| <input type="checkbox"/> Licence « table de marque »            | <input type="checkbox"/> Licence joueur compétition « U13 » |
| <input type="checkbox"/> Licence « dirigeant »                  | <input type="checkbox"/> Licence joueur compétition « U15 » |
| <input type="checkbox"/> Licence « joueur loisir U20 à sénior » | <input type="checkbox"/> Licence joueur compétition « U17 » |
| <input type="checkbox"/> Licence « EDH »                        | <input type="checkbox"/> Licence joueur compétition « U20 » |

**Droit à l'image :**

Pour les mineurs :

Nous soussignons, ..... responsables légaux de l'enfant  
..... autorisons le club des Rapaces de Gap à utiliser des photos et vidéos de notre enfant dans les différents supports de communication (journal, site internet, réseaux sociaux, affiches, reportages, flyers)

Fait à ..... le ..... Signature des représentants légaux

Pour les majeurs :

Je soussigné, ..... autorise le club des Rapaces de Gap à utiliser des photos et vidéos me représentant dans les différents supports de communication (journal, site internet, réseaux sociaux, affiches, reportages, flyers)

Fait à ..... le ..... Signature

**Décharge de transport :**

Nous soussignons, ..... responsables légaux de l'enfant  
..... autorisons le club des Rapaces de Gap, à transporter ou faire transporter mon enfant dans le cadre de la pratique de son activité.

Fait à ..... le ..... Signature des représentants légaux

**Renseignements médicaux et décharge parentale : (à compléter par les parents ou le licencié majeur)**

Nom de la caisse de sécurité sociale : .....

Numéro de sécurité sociale : .....

Nom et numéro d'adhérent de la mutuelle : .....

Groupe sanguin : ..... Poids : ..... Taille : ..... Lunettes : oui  non  Lentilles pour jouer : oui  non

Précisez ici si votre enfant a des allergies : .....

Précautions autres/traitement médical/informations importantes à signaler : .....

**Personnes à contacter en cas d'urgence :**

Nom : ..... ① Domicile : ..... ① Mobile : ..... Parenté : .....

Nom : ..... ① Domicile : ..... ① Mobile : ..... Parenté : .....

Nom : ..... ① Domicile : ..... ① Mobile : ..... Parenté : .....

Nous soussignons ..... responsables légaux de l'enfant ..... autorisons le club des Rapaces de Gap, représenté par ses salariés et ses dirigeants, à faire pratiquer sur la personne de mon enfant toute intervention chirurgicale, anesthésie ou soins médicaux qui, en cas d'urgence, apparaîtraient nécessaires au cours de la saison 2022/2023.

Fait à ..... le ..... Signature des représentants légaux

## ATTESTATION DU LICENCIÉ MINEUR

Saison 2022.2023

Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur en vue de l'obtention, du renouvellement d'un **renouvellement** de la licence FFHG discipline **HOCKEY SUR GLACE** uniquement



### ATTENTION

Pour l'obtention (renouvellement et/ou création) d'une licence **PARA HOCKEY SUR GLACE** (licence principale et extension) le certificat médical de moins d'un (1) an sera exigé.

Je soussigné(e) ..... [Prénom NOM]

en ma qualité de représentant légal de ..... [Prénom NOM]

atteste avoir renseigné le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur en vue de l'obtention, du renouvellement, d'une licence sportive – discipline HOCKEY SUR GLACE - à la F.F.H.G. et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date : .....

Signature du représentant légal

### RAPPEL REGLEMENTAIRE

Les **mineurs** n'ont plus besoin de fournir un certificat médical d'aptitude pour la prise ou le renouvellement d'une licence sportive. Le certificat médical est remplacé par un questionnaire équivalant à une attestation parentale dans le cadre d'une prise ou d'un renouvellement de licence.

A noter : la production d'un certificat médical demeure dès lors que la réponse au questionnaire de santé du mineur conduit à un examen médical.

Le questionnaire de santé doit être rempli par les personnes exerçant l'autorité parentale. Ces dernières doivent attester que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative.

A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée daté **de moins de 6 mois**.

Afin de respecter le secret médical, le représentant légal du licencié(e) devra remettre à son club « *l'attestation de santé pour le licencié MINEUR* » (et non le questionnaire lui-même).



, pour la souscription d'une licence **PARA HOCKEY SUR GLACE** (licence principale et extension) le certificat médical de moins d'un (1) an sera exigé quel que soit l'âge du licencié(e)



## QUESTIONNAIRE RELATIF A L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE À LA F.F.H.G.

*Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.*

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu avec un médecin ? t'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille  un garçon

Ton âge : .....

Depuis l'année dernière :	OUI	NON
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		
As-tu été opéré(e) ?		
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>pendant</u> un effort par rapport à d'habitude ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>après</u> un effort ?		
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		
<b>Depuis un certain temps (plus de 2 semaines) :</b>		
Tu te sens très fatigué ?		
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent pendant la nuit ?		
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		
Te sens-tu triste ou inquiet ?		
Pleures-tu plus souvent ?		
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		
<b>Aujourd'hui :</b>		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu avec un médecin ? t'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille  un garçon

Ton âge : .....

Depuis l'année dernière :	oui	non
<b>Questions à faire remplir par tes parents :</b>		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans, entre 15 et 16 ans)		

Si tu as répondu OUI à une des questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne -lui ce questionnaire rempli.

## ATTESTATION DU LICENCIÉ MAJEUR

Saison 2022.2023

Questionnaire de santé QS-SPORT  
**renouvellement** de la licence FFHG discipline **HOCKEY SUR GLACE** uniquement



### ATTENTION

**Ce formulaire ne concerne pas les licencié(e)s PARA HOCKEY SUR GLACE**  
pour la souscription (renouvellement et/ou création) d'une licence **PARA HOCKEY SUR GLACE**  
(licence principale et extension) le certificat médical de moins d'un (1) an sera exigé.

Je soussigné(e) .....[Prénom NOM]

atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699\*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date : .....

Signature du licencié

#### RAPPEL REGLEMENTAIRE

Le renouvellement de la licence **HOCKEY SUR GLACE** n'est plus soumis à présentation obligatoire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du hockey sur glace (**sauf tous les trois ans**).

Le licencié qui souhaite renouveler sa licence doit renseigner le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699\*01, disponible sur le site internet fédéral, et attester auprès de la FFHG avoir répondu par la négative à chacune des rubriques dudit questionnaire.

**Afin de respecter le secret médical, les clubs ne doivent collecter que la présente attestation (et non le questionnaire lui-même)**

Si le licencié ne peut attester avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du questionnaire, il est tenu, pour voir sa licence renouvelée, de fournir un certificat de non-contre-indication à la pratique du hockey sur glace **de moins de 6 mois (en compétition le cas échéant)**.



, pour la souscription d'une licence **PARA HOCKEY SUR GLACE** (licence principale et extension) le certificat médical de moins d'un (1) an sera exigé.

## Renouvellement de licence d'une fédération sportive

### Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
<b>Durant les 12 derniers mois</b>		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>A ce jour</b>		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

#### Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

#### Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

## Article 8.1 définition du « Joueur Formé Localement » Règlement des activités sportives

\* Pour rappel, les dispositions de l'article 8.1 du règlement des activités sportives :

*Est défini comme Joueur formé localement (ci-après « JFL ») un joueur qui, indépendamment de sa nationalité, a été formé dans un ou plusieurs club(s) affilié(s) à la FFHG depuis le 29 avril 2006 et/ou antérieurement affilié(s) à la FFSG, c'est-à-dire un joueur qui :*

- *A été licencié exclusivement pour la pratique du hockey auprès d'un de ces clubs pendant une période continue ou non de trois saisons complètes jusqu'à l'âge de 20 ans, ou jusqu'à la fin de la saison pendant laquelle le joueur a fêté son vingtième anniversaire, sans distinction de club,*
- *Et qui a effectivement participé aux activités de son club (entraînements, matchs amicaux, actions de développement des organes déconcentrés de la FFHG) et/ou aux compétitions officielles de la FFHG et/ou FFSG durant chacune des saisons concernées.*

*Il est expressément entendu, au titre de la période de trois saisons précitées, que :*

- *La souscription d'une licence compétition et sa prise en compte dans la détermination du statut JFL du joueur implique la participation effective de celui-ci aux compétitions officielles organisées par la FFHG et/ou par la FFSG au cours de la saison concernée ;*
- *La souscription d'une licence loisir et la prise en compte de cette dernière dans la détermination du statut JFL du joueur implique la participation effective de celui-ci aux activités organisées par son club (entraînements, matchs amicaux, actions des organes déconcentrés de la FFHG) et qui sont liées à l'affiliation de ce dernier à la FFHG et/ou à la FFSG.*

*Dans ce cadre, le joueur prétendant au statut JFL (ou son représentant légal si le joueur est mineur) et le club dans lequel il souhaite souscrire sa licence, devront tous deux déclarer au moment de la demande de licence avoir vérifié que ce joueur respecte, pour chacune des trois saisons concernées, les critères fixés au présent article. A défaut de telles déclarations, la ou les année(s) de licence concernée(s) ne sera(ont) pas prise(s) en compte dans l'attribution du statut de JFL. La responsabilité de ces vérifications repose conjointement sur le joueur et le club sollicitant la reconnaissance du statut JFL.*

*La FFHG pourra à tout moment contrôler le strict respect des critères fixés au présent article et demander au club et/ou au joueur tout justificatif nécessaire permettant de démontrer l'exactitude des déclarations ainsi effectuées par eux (notamment vérifier la participation effective du licencié aux activités « loisir » de son club affilié et/ou aux compétitions officielles organisées par la FFHG et/ou par la FFSG durant les saisons concernées).*

*Le bureau directeur est compétent pour effectuer toute démarche et vérification liée directement ou indirectement au statut de JFL d'un licencié. Plus largement, il peut prendre toute décision concernant le statut de JFL d'un licencié. Les décisions du bureau directeur relatives au statut JFL sont susceptibles d'appel devant la commission fédérale d'appel dans les conditions fixées au règlement disciplinaire général de la FFHG.*



## DEMANDE D'ELIGIBILITE AU STATUT Joueur Formé Localement (JFL)

Je soussigné(e),

Nom / Prénom .....

Date de naissance : ...../...../..... Lieu de naissance : .....

N° licence : .....

Encadré à compléter pour les licencié(e)s mineur(e)s :

Nom / Prénom du(de la) licencié(e) : .....

Date de naissance : ...../...../..... Lieu de naissance : .....

N° licence : .....

Nom / Prénom du(de la) représentant(e) légal(e) : .....

- Souhaite bénéficier du statut de Joueur Formé Localement (JFL)
- Atteste avoir pris connaissance de l'article 8.1 du règlement RAS (1)
- Certifie répondre à l'ensemble des critères fixés à l'article 8.1 du règlement des activités sportives, repris ci-dessous, incluant notamment la participation effective aux activités du(es) club(s) au sein du(es)quel(s) j'ai été licencié(e) et/ou aux compétitions officielles de la FFHG et/ou FFSG durant chacune des saisons concernées.

La FFHG pourra à tout moment contrôler le strict respect des critères fixés au présent article et demander au club et/ou au joueur tout justificatif nécessaire permettant de démontrer l'exactitude des déclarations ainsi effectuées par eux (notamment vérifier la participation effective du licencié aux activités « loisir » de son club affilié et/ou aux compétitions officielles organisées par la FFHG et/ou par la FFSG durant les saisons concernées).

### Pour le-a licencié-e MINEUR-E

Je soussigné-e représentant-e légal-e certifie que les informations figurant sur le présent document sont exactes

### Pour le-a licencié-e MAJEUR-E

Je soussigné-e certifie que les informations figurant sur le présent document sont exactes.

Nom, prénom : .....

Nom, prénom : .....

Date & signature

Date & signature

#### (1) Article 8.1 du règlement des activités sportives :

*Est défini comme Joueur formé localement (ci-après « JFL ») un joueur qui, indépendamment de sa nationalité, a été formé dans un ou plusieurs club(s) affilié(s) à la FFHG depuis le 29 avril 2006 et/ou antérieurement affilié(s) à la FFSG, c'est-à-dire un joueur qui :*

- *A été licencié exclusivement pour la pratique du hockey auprès d'un de ces clubs pendant une période continue ou non de trois saisons complètes jusqu'à l'âge de 20 ans, ou jusqu'à la fin de la saison pendant laquelle le joueur a fêté son vingtième anniversaire, sans distinction de club,*
- *Et qui a effectivement participé aux activités de son club (entraînements, matchs amicaux, actions de développement des organes déconcentrés de la FFHG) et/ou aux compétitions officielles de la FFHG et/ou FFSG durant chacune des saisons concernées.*

*Il est expressément entendu, au titre de la période de trois saisons précitées, que :*

- *La souscription d'une licence compétition et sa prise en compte dans la détermination du statut JFL du joueur implique la participation effective de celui-ci aux compétitions officielles organisées par la FFHG et/ou par la FFSG au cours de la saison concernée ;*
- *La souscription d'une licence loisir et la prise en compte de cette dernière dans la détermination du statut JFL du joueur implique la participation effective de celui-ci aux activités organisées par son club (entraînements, matchs amicaux, actions des organes déconcentrés de la FFHG) et qui sont liées à l'affiliation de ce dernier à la FFHG et/ou à la FFSG.*

*Dans ce cadre, le joueur prétendant au statut JFL (ou son représentant légal si le joueur est mineur) et le club dans lequel il souhaite souscrire sa licence, devront tous deux déclarer au moment de la demande de licence avoir vérifié que ce joueur respecte, pour chacune des trois saisons concernées, les critères fixés au présent article. A défaut de telles déclarations, la ou les année(s) de licence concernée(s) ne sera(ont) pas prise(s) en compte dans l'attribution du statut de JFL. La responsabilité de ces vérifications repose conjointement sur le joueur et le club sollicitant la reconnaissance du statut JFL.*

*La FFHG pourra à tout moment contrôler le strict respect des critères fixés au présent article et demander au club et/ou au joueur tout justificatif nécessaire permettant de démontrer l'exactitude des déclarations ainsi effectuées par eux (notamment vérifier la participation effective du licencié aux activités « loisir » de son club affilié et/ou aux compétitions officielles organisées par la FFHG et/ou par la FFSG durant les saisons concernées).*

*Le bureau directeur est compétent pour effectuer toute démarche et vérification liée directement ou indirectement au statut de JFL d'un licencié. Plus largement, il peut prendre toute décision concernant le statut de JFL d'un licencié. Les décisions du bureau directeur relatives au statut JFL sont susceptibles d'appel devant la commission fédérale d'appel dans les conditions fixées au règlement disciplinaire général de la FFHG.*